



Journal de Bord n°2, le 21 mai 2013

Point d'information

Stages en immersions, règle de remplacements, stages CDQ, Commission Locale... La liste des sujets d'actualité à TFFF est longue. Plusieurs de ces sujets ont été abordés lors du nouveau GT PCT (Préparatoire au CT) entre les OS et l'encadrement. Il est temps de faire un point avec vous sur ces différents sujets.

Immersion : un Chef SNA/AG au grand cœur ?

Les restrictions portées sur les immersions des ICNA au sein de notre SNA font l'objet d'un mécontentement général et d'incompréhensions légitimes. Si nous pouvons comprendre une certaine recherche d'économies, **nous ne comprenons pas que notre Chef SNA ait, dans la recherche d'un nouveau marché, exclu de facto les USA.** S'il se cache derrière la volonté d'aider économiquement nos voisins les plus proches, sa motivation strictement financière n'en est pas moins une évidence pour tous. La société guadeloupéenne Skillful Consulting, qui était tout à fait capable de travailler avec des intervenants aux USA, a dû se déplacer dans plusieurs îles voisines afin de préparer nos immersions.

Pour rappel, ce sujet a été initialement évoqué lors du CT MAC du 14 février 2012. **Il était alors question de « prévoir 2 prestataires (marché national pour les destinations USA, marché local pour la Caraïbe) afin de conserver des destinations sur les Etats-Unis** ainsi que de satisfaire les demandes sur la Caraïbe en remplacement des destinations Europe ». Nous ne pouvons que constater que l'objectif initial de diversification de l'offre en stage linguistique – c'est-à-dire proposer un stage en immersion à ceux qui préféreraient rester dans la Caraïbe pour éviter un

déplacement long - s'est dilué dans des considérations purement économiques.

Ces « économies conséquentes » réalisées devraient toutefois permettre à des agents d'autres corps de partir en immersion. Nous avons demandé à l'encadrement de nous présenter, lors du prochain CT, le budget consacré aux immersions, son évolution ainsi que sa répartition. **Nous jugerons alors de la pertinence d'avoir exclu les USA du marché.** Nous resterons vigilants, en contact avec notre Bureau National, à ce que nos immersions restent comparables à ce qu'il se fait en Métropole. En aucun cas, nous n'accepterons une formation linguistique au rabais et nous l'avons fait savoir.

Suite à l'impossibilité de partir en immersion jusqu'à la fin avril, les créneaux pour partir en immersion sont devenus très restreints (vacances d'été, fin du budget le 15 octobre ...). De plus, tous les agents du SNA/AG retenus pour un stage en immersion devront pour l'instant se rendre sur le même site (Barbade), ce qui pourrait amener à une limitation des stages à certaines périodes. **Nous invitons les équipes à nous informer de toute difficulté liée à l'attribution des immersions, qui restent de droit.**

Droits à remplacements : où en sommes-nous ?

Il faut bien distinguer deux aspects différents, lorsque l'on parle des remplacements : les droits à remplacements et la procédure (aujourd'hui assez fastidieuse) pour les accorder. Le 2nd aspect sera développé dans le point suivant.

Concernant les droits à remplacements, la Sub CTL a

ouvert des discussions lors d'une réunion avec les CDQ Gestion. Cette idée était très maladroite, comme l'ont démontré les échanges qui ont suivi, mais le compte rendu de la réunion se voulait plus raisonnable : « *des voies de travail pourraient être définies mais elles doivent s'appuyer sur des textes précis* ».

Le 13 avril dernier, le Chef de Sub CTL a mis à l'ordre du jour du GT PCT la « gestion des remplacements ». Avait-il eu une réponse juridique différente de ce que nous avons exposé par mail ? Absolument pas ... Fort logiquement, **les 3 syndicats se sont opposés à ses envies de poser des restrictions locales à nos droits à remplacements.**

Les règles actuelles restent donc valables :

- pas plus de 2 vacances de remplacement sur 2 cycles consécutifs pour le remplacé
- pas plus de 4 vacances travaillées sur un cycle pour le remplaçant
- un intervalle minimum de 11h entre 2 vacances consécutives

Nous espérons maintenant en avoir terminé avec ce sujet.

Assouplissement du TDS : c'est pour quand ?

Concernant la procédure pour accepter des remplacements, l'arrêté CDQ est limpide : « Les remplacements doivent faire l'objet d'UN accord préalable de l'autorité responsable (chef de quart, chefs d'équipe, chef de la circulation aérienne, chef de la subdivision contrôle, ...) ». Depuis quelques années, l'administration locale nous demande plus: il faut l'accord d'un CDQ ET de la Sub CTL. Cette procédure est aujourd'hui très lourde et apporte **une surcharge de travail inutile à l'encadrement et aux équipes.**

C'est pour cela que notre section syndicale avait émis des propositions lors du CT Local de décembre dernier, proposant que le planning des agents ne soit plus géré que par les CDQ, ceci n'empêchant pas que la Sub CTL

ait pour autant connaissance des vacances de chaque agent. Les permutations entre équipes, et les échanges internes à une équipe pourraient également être actés en interne.

L'administration a partiellement répondu à nos attentes, pour qui **la seule condition est que tous les changements de vacances soient traçables.**

Cinq mois ont passé, mais nous en sommes toujours à la même situation. Si à terme cette traçabilité sera électronique, une procédure très simple par papier aurait pu voir le jour en attendant. **Il est regrettable que cet assouplissement n'ait pas été une priorité** pour la Sub CTL, qui pourtant évoque régulièrement cette surcharge de travail liée aux remplacements.

Stages CDQ : à qui le tour ?

Depuis le déclassement de TFFF en groupe D, les textes nationaux n'imposent pas le suivi du stage CDQ pour être nommé CDT/CDQ. Pour autant, notre TDS fonctionne toujours, fort heureusement, en équipe. Il nous paraît donc plus que souhaitable de continuer à envoyer des ICNA à l'ENAC pour y suivre le stage CDQ.

Depuis un an, nous demandons la mise en place d'une procédure qui départagerait les différents ICNA souhaitant suivre ce stage à Toulouse. C'est le seul moyen d'éviter toute polémique à ce sujet. Le GT PCT a semblé trouver **un consensus autour de notre proposition initiale : faire appel à la Commission Locale** (chargée à la base de rendre un avis d'aptitude

aux fonctions de CDT et de CDQ), afin d'établir un ordre dans lequel les agents volontaires se verraient attribuer ce stage. Les modalités restent à définir, mais les choses vont dans le bon sens.

Attention aux sources d'informations :

Des idées fausses circulent quant à l'attribution du dernier stage CDQ en 2012. Nous tenons à rappeler que l'agent qui a été retenu pour suivre ce stage était le seul candidat et que ce stage avait été budgétisé depuis le début de l'année, mais que l'encadrement avait prévu de l'attribuer à un autre agent, qui l'avait déjà suivi l'année précédente ...

La Commission Locale : les nominés sont ?

Pour rappel, suite à un appel à candidature pour la fonction CDT, la Commission Locale a le rôle de rendre un avis d'aptitude aux fonctions CDT/CDQ des différentes candidatures. Ensuite, le Chef SNA a la liberté de suivre ou pas l'avis de la Commission Locale avant de nommer un CDT. En groupe D, d'après l'arrêté, la Commission Locale est composée de **2 personnes de l'encadrement, d'un CDT et d'un PC.** Toujours d'après l'arrêté, **le PC doit être « non promouvable CDT »** durant son mandat d'un an.

Quels sont alors les PC non promouvables ? Un agent ayant exercé au moins 3 ans de qualification, dont au moins 2 ans localement, est promouvable CDT. Le mandat d'un an devant être terminé avant d'arriver à ces critères, nous arrivons à la conclusion que :

- **Les AVE éligibles à la Commission Locale sont ceux ayant moins d'un an de qualification à TFFF.**
- **Concernant les sorties ENAC, ce sont celles qui sont qualifiées depuis moins de 2 ans.**

Et maintenant, comment les choisit-on ? **Parmi les volontaires (PC et CDT), un tirage au sort sera effectué.** S'il n'y a pas de volontaires, un tirage au sort sera là aussi effectué parmi les CDT et/ou les PC éligibles. Une règle a été ajoutée : un agent terminant un mandat ne pourra pas être reconduit (sauf s'il est unique volontaire ...)

On devrait donc bientôt connaître la composition de la Commission Locale.

Service Minimum : une véritable avancée ?

L'administration laisse aujourd'hui les CDT et les PC en position seuls décideurs en temps réel des restrictions à mettre en place. La Vigie devient alors une instance de débat autour du Service Minimum, voire de l'objet de l'appel à la grève ... Pour l'UNSA ICNA, **les débats sur le Service Minimum doivent avoir lieu en amont, des règles doivent être écrites, et les usagers prévenus.** C'est le seul moyen de maintenir la sérénité en Vigie et à la fréquence, une sérénité particulièrement nécessaire un jour de Service Minimum. Ces discussions, que nous demandons depuis notre création, ont dans un premier temps été refusées en bloc, puis acceptées. Acceptées, mais le GT Service Minimum promis n'a en fait jamais vu le jour ...

C'est lors du GT PCT que les discussions ont commencé. Alors que le Chef de Sub CTL préférerait « laisser la

responsabilité des restrictions aux CDT » (bonjour l'ambiance en Vigie ...), **il a finalement demandé aux OS d'écrire une proposition de liste de restrictions à mettre en place lors du Service Minimum.**

C'est une bonne chose, mais restons prudents. Nous nous souvenons qu'en 2012, les OS représentatives au CT Local ont été invitées à en faire de même à propos des critères pour le CDQI. Ce que nous avons fait lors du CT Local de décembre dernier, jusqu'à ce que notre Chef SNA/AG rejette en bloc notre proposition. Si notre section est prête à travailler sur le sujet du Service Minimum, à dialoguer avec les autres OS et à faire des propositions, nous invitons néanmoins le Chef de Sub CTL à clarifier cette initiative avec sa hiérarchie, avant que les OS ne se lancent, inutilement, dans un travail pourtant nécessaire.

responsabilité des restrictions aux CDT » (bonjour l'ambiance en Vigie ...), **il a finalement demandé aux OS d'écrire une proposition de liste de restrictions à mettre en place lors du Service Minimum.**

Quand le Chef SNA/AG s'engage ...

Pauses de nuit

Malgré la promesse de notre Chef SNA/AG (« **Je répons à un courrier par un courrier** »), nos 2 courriers envoyés les 16 et 20 novembre dernier à propos de l'armement de la Tour durant la nuit, et plus particulièrement des pauses prises par les contrôleurs, sont restés **sans réponse officielle.** Ce n'est pas faute d'avoir relancé l'administration, durant le dernier CT Local ou durant le dernier GT PCT. **Un agent peut se retrouver à gérer seul un évènement grave, en plus de la fréquence, mais l'administration locale n'y accorde aucune importance, et ne répond pas à notre proposition. Affaire à suivre ...**

Les micros-casques

Ce sujet a été abordé lors du dernier CT Local. **Le Chef SNA/AG y a confirmé qu'il y aurait une dotation personnelle** (1 micro-casque = 1 contrôleur). Depuis, **il semble qu'il soit revenu sur cet engagement et prévoit une dotation globale pour la Tour** (1 micro-casque = ?? contrôleurs)! Quid de l'hygiène et de l'usure des oreillettes ? Qu'en pense le CHSCT ?

Règlement intérieur du CT

Lors du dernier CT Local, le Chef SNA/AG a fait approuver le règlement intérieur du CT. Celui-ci prévoit qu'un procès-verbal de chaque réunion du CT, signé par le Président, le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint (nommé parmi les OS) soit transmis aux représentants du CT **dans un délai maximum d'1 mois** après la réunion. La dernière réunion du CT a eu lieu le 10 décembre dernier. **5 mois plus tard, le procès-verbal vient tout juste d'être transmis au Secrétaire-adjoint pour relecture ...** Sera-t-il transmis aux représentants du CT avant la prochaine réunion ? Suspense ...

De même, il est prévu qu'un CT, qu'il soit Local ou Régional, se réunisse **au minimum 2 fois par an.** Concernant le CT Régional, d'après nos informations, la 1^{ère} réunion de l'année 2013 semble prévue au mois de septembre. Cela suppose donc une 2^{ème} réunion avant décembre 2013, soit à peine 3 mois plus tard. **Quel est l'intérêt d'organiser 2 réunions aussi rapprochées ?** Est-ce là le sens donné au dialogue social ?

Nos missions : Vous informer

Défendre vos droits

Veiller à un fonctionnement transparent de notre centre